

Pouvoir d'emprunt—Loi

Cette semaine, la municipalité de Windsor a adopté la résolution 1099/83 dans laquelle elle s'oppose à une entente de libre-échange. Elle stipule que cette entente risque de provoquer des bouleversements aigus et étendus dans l'industrie et de menacer des centaines de milliers d'emplois. Elle déclare également que dans le cadre des négociations d'un accord de libre-échange, les États-Unis exigeront la suppression ou la réduction de programmes sociaux d'importance vitale et que si nous devons être sur un pied d'égalité, comme les États-Unis le demanderont, il faudra mettre un terme aux programmes du gouvernement canadien qui favorisent le développement régional et la création d'emplois.

En résumé, de plus en plus de gens s'opposent au libre-échange alors que le gouvernement continue à faire preuve d'ignorance et d'insensibilité. C'est pourquoi nous estimons qu'il faut retarder le plus possible le vote visant à lui accorder un autre pouvoir d'emprunt pour ses besoins futurs.

Il y est stipulé que tous les membres de la collectivité seront touchés par une entente de libre-échange. Deuxièmement, l'apparition de produits étrangers sur notre marché entraînera directement une augmentation du nombre de chômeurs et, dans le cadre d'un régime de libre-échange avec les États-Unis, nous ne pourrions pas conserver nos programmes sociaux et notre patrimoine culturel ni même, ce qui est le plus important, la souveraineté nationale du Canada. Le gouvernement a opté pour l'insulte au lieu de la raison dans ses efforts en vue de faire accepter le libre-échange aux Canadiens. Notre premier ministre (M. Mulroney), au cours de ses déplacements dans le pays, traite les adversaires du libre-échange de timorés et de pleurnicheurs.

Le président suppléant (M. Paproski): Je m'excuse, je regrette mais le temps alloué au député est écoulé.

M. Langdon: Puis-je finir ma phrase, monsieur le Président?

Le président suppléant (M. Paproski): Certainement.

M. Langdon: Nous trouvons cette attitude déplorable de la part du premier ministre et nous l'avons invité à traiter cette grave question, qui touche de près l'avenir de notre pays, avec l'honnêteté et l'ouverture d'esprit dont il a si peu fait preuve jusqu'ici en présentant ses arguments aux Canadiens.

[Français]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur le Président, moi aussi cet après-midi, j'aimerais dire quelques mots dans ce débat sur ce projet de loi qui autoriserait le gouvernement à emprunter.

Tout d'abord, j'aimerais situer un peu dans le contexte un citoyen ou une citoyenne qui irait à la banque pour emprunter de l'argent. La première chose qu'un directeur de banque ferait, c'est d'analyser tous les faits et les données pour s'assurer que tout ce qu'on lui dit et qu'on lui donne n'existe pas seulement dans les apparences, mais que derrière tout cela, il y a du contenu, il y a de la substance.

Mais, aujourd'hui, si on devait faire passer ce même test, cette même analyse à notre gouvernement, il ne le passerait pas. Parce que nous faisons affaires avec un gouvernement qui se soucie beaucoup de son apparence, mais quand on va voir derrière tout cela, derrière cet acte de relations publiques, il n'y a rien, il n'y a pas de contenu, il n'y a pas de substance.

On n'a seulement qu'à analyser le rapport Nielsen. A l'automne 1984, on annonce avec des trompettes qu'un groupe de

professionnels, d'hommes d'affaires canadiens, sans salaire, allaient effectuer une étude afin d'examiner tout le programme et nous annoncer que c'était vraiment une étude très sérieuse. Après, je dirais presque un an et demi, nous avons eu 21 volumes, pas un livre, mais bien 21 livres et après une lecture quand même assez rapide—parce que bien sûr, cela prendrait des mois pour les lire tous—nous nous sommes aperçu qu'il n'y a rien de nouveau. On le savait déjà, même avant que l'étude soit commencée.

Mais ce qu'il y a de triste dans ce rapport-là, monsieur le Président, c'est que la majorité des options, comme on l'appelle au gouvernement, des recommandations ont déjà été adoptées. Nous n'avons qu'à regarder la Loi C-80 qui, exactement, provient du rapport Nielsen qui était dans le budget de mai 1985 et qui a été adoptée il n'y a pas longtemps. Il y a sûrement dans cette loi, je pourrais citer deux points, par exemple, l'abolition de l'exonération de la taxe de vente sur les médicaments; sans les médicaments aujourd'hui, si on a besoin d'aspirines, il faut payer une taxe fédérale, ce n'est plus exempté. Par exemple, cette mesure rapporte \$510 millions.

Que dire de la construction, monsieur le Président? Les matériaux de construction, dans trois ans... ils vont apporter cette nouvelle taxe, et dans huit mois ils ont reçu une augmentation du taux de la taxe de 8 p. 100, ils vont rapporter au gouvernement un milliard et demi dans trois ans.

Bien sûr, dans le rapport, il y avait la question de savoir s'ils devaient taxer les chaussures et les vêtements, mais bien sûr ils ne pouvaient pas donner un coup à chaque mois; au mois de novembre ils avaient aboli les quotas sur les chaussures, et là s'ils avaient eu à imposer la taxe de vente sur la chaussure et le textile, je me demande ce qui aurait pu arriver dans cette industrie.

Mais ce n'est pas fini, monsieur le Président, parce que dans le budget de février 1986 le ministre nous annonce de nouvelles taxes. Une étude préalable avait été faite sur la taxe sur la valeur ajoutée; maintenant on change le nom à taxe de transfert, «business transfer tax», mais quand on y regarde de plus près, c'est la même chose, c'est seulement la comptabilité qui change un peu mais on verra, bien sûr, ces détails quand le ministre des Finances (M. Wilson) nous présentera son fameux Livre blanc, et cela grâce au député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) qui nous a appris qu'il va être déposé le 15 avril, et que dès octobre 1986 nous pourrions nous attendre à une nouvelle forme de taxe de 7 à 8 p. 100.

Donc vous voyez, monsieur le Président, on est devant une situation qui vraiment et au fond des choses... il nous annonce au fur et à mesure et on revient toujours au même fait. C'est bien facile. Il dit: on coupe le déficit. Mais quand on regarde de quelle façon il prévoit couper le déficit, on doit se poser de sérieuses questions. Les deux grandes sources de revenu, c'est le pétrole qui est calculé dans le budget à 22.5, et maintenant on sait à quel niveau très bas le prix est réduit. Et les taux d'intérêt? Il les prévoit à 9.5 p. 100 et ils sont encore à 12 p. 100. La preuve, monsieur le Président, justement hier, je recevais du ministre du Revenu national un communiqué qui annonce qu'à partir du 1^{er} avril le taux d'intérêt sur les montants d'impôt à payer par les Canadiens va être de 9 à 11 p. 100, donc une augmentation de 2 p. 100 jusqu'au 1^{er} juin 1986. Donc, j'imagine que nous devons prévoir des taux d'intérêt à ce niveau que nous avons maintenant, et je demande